



## Notice d'information

### Campagne de Promotion Chercheurs - Année 2021



sur le site **EVA3**

(navigateurs recommandés : Mozilla Firefox / Google Chrome - dernière version)

<https://eva3-accueil.inserm.fr>

**Date limite :**

**Le 5 juillet 2021 à 17h00**



Pour tout renseignement complémentaire, contactez  
le service développement professionnel Chercheurs, Ingénieurs  
et Techniciens (SDPCIT) : [eval-chercheurs.drh@inserm.fr](mailto:eval-chercheurs.drh@inserm.fr)



Pour toute question technique, contactez le Centre de Service  
Informatique : Tél : +33 (0)1.55.74.31.95 ou : [support.dsi@inserm.fr](mailto:support.dsi@inserm.fr)

## LE CALENDRIER 2021

<b>Campagne d'avancement de grade des chargés de recherche :</b> CRCN vers CRHC	Ouverture du 3 juin au 5 juillet 2021 – 17 h 00 <a href="http://www.eva3.inserm.fr">www.eva3.inserm.fr</a>
<b>Evaluation par les commissions</b>	Automne 2021

<b>Campagne d'avancement de grade des directeurs de recherche</b> (DR2 vers DR1 ; DR1 vers DRE)	Ouverture du 3 juin au 5 juillet 2021 – 17 h 00 <a href="http://www.eva3.inserm.fr">www.eva3.inserm.fr</a>
<b>Evaluation par les commissions</b>	Automne 2021

Les candidatures seront examinées par les commissions lors de la « session d'automne ».  
Les demandes de promotions sont, de plus, soumises à l'avis du Conseil Scientifique de l'établissement qui procède à un interclassement. C'est le Président-Directeur Général de l'Inserm qui arrête la liste définitive des lauréats.

## Modalités pratiques

Tous les chercheurs salariés de l'Inserm ont un compte utilisateur déjà créé dans EVA3 ; vous devez vous connecter en utilisant votre adresse de messagerie Inserm : [prenom.nom@inserm.fr](mailto:prenom.nom@inserm.fr) et le mot de passe associé.

Si vous avez oublié le mot de passe de votre messagerie Inserm, veuillez contacter le Centre de Service Informatique : [support.dsi@inserm.fr](mailto:support.dsi@inserm.fr) ou Tél : +33.(0)1.55.74.31.95.

Vous pouvez également vous rapprocher directement de votre équipe informatique en région depuis l'adresse : <https://si-pratique.inserm.fr>

**Le CV** : commun à tous les dispositifs (activité, promotion, PEDR...), il peut être actualisé en continu, quelles que soient vos démarches sur EVA3.

Il contient l'ensemble des éléments de votre parcours professionnel (Etat Civil, Coursus, Production, Activité de valorisation, d'Animation, de Direction ...). Il peut être saisi et mis à jour à tout moment en accédant à votre espace personnel.

Les données de votre « CV » sont sauvegardées d'une année sur l'autre ; vous pouvez les actualiser.

**Nous vous conseillons de bien renseigner et mettre à jour l'ensemble des fiches du CV.**

Vous pouvez à tout moment imprimer votre CV depuis la tuile « Télécharger en PDF [mon CV] » présente dans « Espace - Chercheurs (Inserm) ». Cliquez sur « s'inscrire » pour une première impression ou « accès au processus »

Les données du CV peuvent être saisies sans ordre chronologique ; l'ordre chronologique sera rétabli automatiquement à la restitution des données au format pdf et à l'impression.

**Publications issues du Web of Sciences – Core Collection :**

Pour ces publications, vous devez fournir votre identifiant chercheur (Researcher ID ou ORCID dans fiche n°11 du CV « Informations complémentaires »). **Attention, ce compte doit être complet et à jour.**

Pour toute question relative à votre compte chercheur ou si vous n'avez pas de compte, veuillez prendre contact avec le pôle MIB dès le début de votre démarche de candidature. Contact MIB : [cellule.bibliometrique@inserm.fr](mailto:cellule.bibliometrique@inserm.fr)

## Campagne de promotion 2021

### 1 / Avancement à la hors classe des chargés de recherche

Depuis 2018, la campagne de promotion des chercheurs a évolué avec la mise en œuvre du protocole PPCR (« Parcours professionnels, carrières et rémunérations » cf. modalités depuis le site rh : [www.rh.inserm.fr](http://www.rh.inserm.fr)).

L'avancement à la « hors classe » s'appuie sur des critères différents de ceux attendus pour l'accès au grade des directeurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe ; cette promotion est accessible aux chercheurs dont l'activité est régulière sur les 10 dernières années avec des particularités d'excellence différentes de celles des DR2 (qualité collective, qualité d'expertise, responsabilités d'encadrement...).

⇒ Consultez le profil de poste CRHC depuis le lien : <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/vie-du-chercheur/promotion/Pages/Promotion-CRHC.aspx>

Avant de demander un avancement de **grade**, il vous appartient de **vérifier que vous remplissez effectivement les conditions d'ancienneté**.

#### Les conditions d'éligibilité à l'avancement à la hors classe (CRHC) :

⇒ Etre au 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale (CRCN) **et** avoir accompli au moins 4 ans de services effectifs en qualité de chargé de recherche de classe normale (ex CR2/CR1).

**Ces conditions s'apprécient au 31/12/2022**

**La démarche en ligne** - exclusivement depuis EVA3 : <https://www.eva3.inserm.fr/login>

**CRCN => CRHC**

**Votre dossier devra contenir :**

Le « **CV** » (à saisir ou mettre à jour depuis le bouton intitulé « Mon CV »)

- + Fiche « Mon évaluation » - à saisir en ligne
- + Fiche « Résumé des travaux et projet(s) » - à saisir en ligne
- + Fiche « Renseignements complémentaires » (Encadrement ; Activités collectives : valorisation sociétale et animation ; Enseignement) - à saisir en ligne
- + Travaux et projets promotion CRHC (document à télécharger)
- + Avis du Directeur de structure (Modèle à télécharger)
- + Demande de candidature (Modèle à télécharger)

**Les demandes de promotion déposées ou complétées après la date limite ne seront pas examinées :  
AUCUN DÉLAI NE SERA ACCORDÉ**

## **2/ Avancement de grade des directeurs de recherche**

Avant de demander un avancement de **grade**, il vous appartient de **vérifier que vous remplissez effectivement les conditions d'ancienneté**. Ces conditions s'apprécient au 31/12/2022.

### **Les conditions d'éligibilité :**

- si vous êtes DR2 et justifiez au plus tard le 31 décembre 2022 de 4 ans d'ancienneté, vous pouvez demander l'avancement à la première classe de votre corps.

#### Exemple :

*Vous avez été nommé DR2 au 1<sup>er</sup> octobre 2018 ; vous serez promouvable au grade de DR1 dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022 ; vous pouvez par conséquent demander votre promotion dès la session d'évaluation de 2021.*

- si vous êtes DR1 et justifiez au plus tard le 31 décembre 2022 de 18 mois d'ancienneté dans le 3<sup>ème</sup> échelon, vous pouvez demander l'avancement à la classe exceptionnelle de votre corps.

⇒ Consultez les profils de poste DR1 et DRE depuis le lien : <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/vie-du-chercheur/promotion/Pages/Promotion-DR.aspx>

**Attention** : l'avancement **CR1 => DR2** n'est pas effectué dans le cadre de la campagne d'évaluation / promotion, mais **uniquement sur concours**.

**La démarche en ligne** exclusivement depuis EVA3 : <https://www.eva3.inserm.fr/login>

**DR2 => DR1  
DR1 => DRE**

#### Votre dossier devra contenir :

Le « **CV** » (à saisir ou mettre à jour depuis le bouton intitulé « Mon CV »)

- ✦ Fiche « Mon évaluation » - à saisir en ligne
- ✦ Fiche "Résumé des travaux et projet(s)" - à saisir en ligne
- ✦ Fiche « Renseignements complémentaires » (Encadrement ; Activités collectives : valorisation sociétale et animation ; Enseignement) - à saisir en ligne
- ✦ Travaux et projets promotion DR1 (Modèle à télécharger)  
Travaux et projets promotion DRE (Modèle à télécharger)
- ✦ Avis du Directeur de structure (Modèle à télécharger)
- ✦ Demande de candidature (Modèle à télécharger)

Les demandes de promotion déposées ou complétées après la date limite ne seront pas examinées :  
**AUCUN DÉLAI NE SERA ACCORDÉ**